

comprennent:

- a) l'accrétion de la glace sur les pylônes, les immeubles, les lignes de transmission d'énergie, les antennes, etc.;
- b) les vents et la conception d'ouvrages comme les ponts, les hauts immeubles, etc.;
- c) la désagrégation des matériaux;
- d) l'influence des conditions atmosphériques sur le choix d'emplacements pour les usines, les aéroports et les villes;
- e) construction: probabilités météorologiques en vue de la planification;
- f) le pergélisol;
- g) les rapports entre les vents et les vagues dans la détermination des règlements sur la navigation et la conception des navires;
- h) la glace dans les eaux navigables par rapport à la navigation;
- i) les effets des conditions atmosphériques sur les radio-communications;
- j) les effets du climat sur l'exploration et l'exploitation minières et pétrolifères dans l'Arctique.

2.2.4. La lutte contre la pollution de l'air

La Direction de la météorologie dispense des conseils et de l'aide dans le domaine de la météorologie aux autres organismes gouvernementaux au Canada et à l'industrie relativement aux problèmes de pollution de l'air. Ceux-ci sont d'une importance grande et croissante pour la santé de la population et comportent des aspects économiques variés. Les sujets qui font l'objet d'études continues comprennent:

- a) la conception et l'emplacement d'usines et de complexes d'usines relativement aux émanations nocives, particulièrement dans les industries pétrolières, chimiques et minières;
- b) le contrôle des gaz d'échappement radioactifs des centrales à énergie nucléaire;
- c) les concentrations d'air pollué qui se produisent dans les régions urbaines et sur des régions plus étendues en fonction de conditions météorologiques;
- d) les effets des gaz d'échappement des automobiles et la lutte contre ces gaz.